# ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 10 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries où les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

## A propos de l'affaire Humbert

**Un héritage de plusieurs millions. — Thierry de Venise et Bonaparte. — Les héritiers Thierry à Roubaix.**

Depuis qu'à propos de l'affaire Humbert on a parlé d'une succession en déshérence qu'Humbert le père aurait essayé de s'approprier alors qu'il était ministre de la justice et président de la Cour des Comptes, l'imagination de tous ceux qui ont eu un oncle d'Amérique ou d'ailleurs dans leur famille, s'est mise en travail.

— Si cet héritage était le nôtre ? se disent-ils.

Et on sait s'ils sont nombreux ces héritages fantastiques après lesquels courent en vain des héritiers tenaces.

Il y a eu la succession Bonnet, la succession Colmon, la succession Metzger.

Il y a eu également la succession Thierry.

Thierry était un français très riche, établi à Venise à la fin du dix-huitième siècle.

Après la prise de Venise par les Français, il prêta, entre les mains du général Bonaparte, plusieurs millions au Directoire.

Le Directoire tomba. Bonaparte devint consul, puis empereur. Et le brave Thierry mourut sans avoir pu recouvrer sa créance.

Depuis des années et des années, ses héritiers indirects, dont le nombre dépasse plusieurs centaines, réclament le remboursement des millions de Venise. Mais c'est très inutilement, jusqu'à ce jour, qu'ils se sont adressés au gouvernement, à la justice, au Parlement.

Deux héritiers de Thierry, de Venise, habitent à Roubaix : l'un au Blanc-Seau, l'autre dans le quartier de la rue du Tilleul. Et ils n'ont pas perdu tout espoir d'entrer en possession de la part qui leur revient dans cette fameuse succession.

## Les plaintes du public

**LA DISTRIBUTION DES COURRIERS**

Un de nos lecteurs nous écrit pour nous signaler que dans son quartier il est effectué, le dimanche, une seule distribution des correspondances, celle pour laquelle les facteurs sortent à sept heures du matin.

Notre ami nous demande si on ne pourrait pas effectuer également celle de 10 h. 25. Et il nous signale les inconvénients que cela peut causer : une lettre urgente, mise à la poste à Lille dans la nuit du samedi au dimanche, ne lui a été remise que le lundi matin.

Notre correspondant ajoute :

« L'administration municipale socialiste a été heureuse de faire donner satisfaction aux facteurs, toutes les fois qu'elle a pu le faire, malgré la mauvaise volonté de la Chambre de Commerce. En retour, le service des postes ne pourrait-il montrer quelque désir d'être agréable aux Roubaisiens, en assurant, le dimanche, les deux distributions avant midi. »

NECROLOGIE. — Clémentine Walteau, âgée de 85 ans, servante à l'Hospice civil depuis 1847, soit depuis 55 ans, est décédée hier matin à 2 heures et demie dans cet établissement.

Ses funérailles auront lieu vendredi matin à 8 heures et demie, aux frais de l'Hospice.

DELEGATION CANTONALE. — La délégation cantonale des trois cantons de Roubaix, se réunira à l'Hôtel-de-Ville, vendredi après-midi, à 4 heures, sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire.

AMATEUR DE COQ. — Un coq de combat, d'une valeur de 50 francs, a été dérobé dimanche après-midi, au préjudice de M. Alphonse Lemvze, cabaretier rue de Beaumont, 22, à Roubaix.

Une enquête a été ouverte au 3e arrondissement.

UNE BLAGUE DE POCHARD. — Le nommé Charles Gilbert, âgé de 25 ans, journalier, demeurant rue Blanchemaille, 54, qui, étant en état d'ivresse rue de la Gare, avait enlevé un banc appartenant à un cafetier de cette susdite rue, M. Havet, cabaretier, a été mis en état d'arrestation.

Il est de plus en état de récidive correctionnelle.

MORT SUBITE. — Au moment où elle se chaussait, hier matin, vers 5 heures et demie, Mme Maria Caron, 43 ans, tailleuse, demeurant rue Plutarque, 7, est morte subitement, succombant à une affection cardiaque.

CHUTE DANS LA RUE. — Le nommé Victor Liagre, âgé de 37 ans, domestique, demeurant rue de l'Ouest, 111, s'est fracturé le bras gauche en faisant une chute près de son domicile mardi soir.

Le docteur Bernard qui a soigné le blessé l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

EMISSION DE FAUSSE MONNAIE. — La nommée Marie Decock, âgée de 43 ans, sans profession demeurant rue Daubenton, cour Desmettre, surprise mardi au Bureau de Bienfaisance, donnant en échange d'un jeton de cet établissement une fausse pièce de 2 francs, a été conduite devant M. le commissaire du 4e arrondissement.

BRIS DE CLOTURE. — Une lessiveuse nommée Lucie Florent, âgée de 29 ans, demeurant rue de Mouvaux, 74, surprise en flagrant délit de bris de clôture mercredi matin, à 8 heures, chez M. Caquet, demeurant rue Turgot, cour Duforest, 5, a été mise en état d'arrestation.

POUR DETOURNEMENTS DE FONDS. — Mardi soir, vers 7 heures, le brigadier de sûreté Delerue, a mis en état d'arrestation, en vertu d'un mandat d'arrêt, décerné en date du 16 courant par M. Billet, juge d'instruction à Boulogne-sur-Mer, le nommé Oberle Gustave-Emile, âgé de 22 ans, garçon de bureau à Calais, inculpé de détournements et dissipation de fonds. Cet individu a été conduit à Lille hier matin.

UN VIEILLARD BLESSE. — Un pensionnaire des Petites Sœurs des Pauvres, Pierre Labens, âgé de 82 ans, passait rue St-Jean, lorsqu'il s'abattit sur le trottoir, en faisant un faux pas.

Il reçut les soins de M. Lepoutre qui, après avoir constaté quelques contusions, fit reconduire le blessé en voiture, à l'asile de la rue St-Jean.


## L'Asthme et le catarrhe

A L'ACADEMIE DE MEDECINE

Le savant professeur G... Sée a démontré qu'il existe diverses sortes d'asthme : l'asthme bronchique ou catarrhe, l'asthme nerveux, et l'asthme cardiaque, tous caractérisés par des accès d'oppression, d'étouffement, de suffocation, de toux. Ajoutons que le seul remède soulageant instantanément et guérissant progressivement est la poudre Louis Legras qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.


## ÉTAT CIVIL

de Roubaix, du 28 mai 1902

*Naissances.* — Eugénie Samain, rue de Tunis, cour Remmery, 1. — Adrienne Abbeel, rue des Loups, 18. — Jean-Baptiste Florin, rue Chanzy, 49. — Fernande Mesdagh, rue du Collège, 108. — Alice Delespaul, rue de Tunis, cour Benlès, 1. — Charles Deiarue, rue Blanchemaille. — Henri Kieken, rue des Fondeurs, cour Chopart, 4. — Marie Ghesiem, rue de la Lys, 16. — Jules Van Rietvelde, rue Jacquard, cour Masurel, 2. — Suzanne Vanneste, rue de la Limite, 18. — Alice Hoornaert, Grande-Rue, 268.

*Décès.* — Louise De Meyer, 3 ans, rue d'Espagne, 19. — Maria Caron, 43 ans, tailleuse, rue Plutarque, 7. — Ermine Clarisse, 1 an, rue Blanchemaille. — Auguste Mouveaux, 70 ans, apprêteur, rue Blanchemaille. — Marie Wouters, 41 ans, ménagère, rue de Mouvaux, cour Frère, 1. — Clémentine Walteau, 85 ans, rue de l'Hospice. — Hippolyte Van Oost, 3 mois, rue de Wasquehal, cour Delporte, 6. — Marie Nemegeer, 73 ans, ménagère, rue Archimède, 62. — Victor Everdert, 2 jours, rue Blanchemaille. — Marie Dumortier, 35 ans, sans profession, rue de l'Alma, 162. — Louis Dillies, 65 ans, sans profession, rue Philippe-le-Bon, 21.


HORS CONCOURS

Membre du Jury. — Paris 1900

**SAVON DU CONGO**

**Fabrication journalière : 100,000 pains**

**Victor Vaissier**


# TOURCOING

TOURCOING LA NUIT. — Mardi soir, vers dix heures et demie, deux ouvrières, Hortense Verplanque, 29 ans, et Mathilde Dewagenaere, demeurant rue Augereau, passaient, rue de Guisnes, en compagnie d'un coiffeur, Emile Cousine, 32 ans, rue de Roubaix, lorsqu'ils firent soudain la rencontre des nommés Adolphe Vermassen et Prosper Charbonnel, individus très mal réputés.

Au passage, Vermassen saisit brutalement Hortense Verplanque par le cou, cherchant à la terrasser et proféra en même temps d'ignobles propos.

L'ouvrière, effrayée — on le serait à moins — appela au secours.

Ses cris furent entendus de passants, mais, à l'arrivée de ceux-ci, les deux vauriens prirent la fuite.

L'un d'eux, Charbonnel, fut rejoint par un brigadier du 3e chasseurs belges, Cyrille Janssens, qui l'arrêta et le remit aux agents.

Vermassen est cet ignoble individu qui fut compromis dans l'affaire de viol de la Croix-Rouge, de septembre dernier.

La police le recherche, mais ne le tient pas encore.

LA RIXE SANGLANTE DE LA RUE DU LEVANT. — M. Delalé, juge d'instruction près le parquet de Lille, est descendu aujourd'hui à Tourcoing, accompagné de M. Castiaux, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie de Delattre, le malheureux jeune homme qui a succombé avant-hier à l'hôpital des suites d'un coup de couteau reçu au cours de la bagarre de la rue du Levant, dans la nuit du 18 au 19 mai.

CONCERTS PUBLICS. — La Grande Fanfare et la chorale l'Orphéon Tourquennois, exécuteront aujourd'hui jeudi 29 mai 1902, à 8 heures et demie du soir, sur le kiosque de la Grande-Place, les morceaux suivants :

La Grande Fanfare : 1. Allegro militaire, Alimann ; 2. Patrie, Paladilhe.

L'Orphéon Tourquennois : 3. Feuilles et Fleurs, C. de Vos ; 4. Hymne à la Nuit, Laurent de Rillé.

La Grande Fanfare : 5. Fantaisie sur Guillaume Tel (arrangée par Th. Delajarte), Rossini ; 6. Polka pour cornet-piston (soliste M. G. Mager), Boisson.

— Dimanche 1er juin, à 5 heures du soir, sur la place Thiers, concert par l'Harmonie du Blanc-Seau.

En voici le programme :

1. Allegro militaire, Turiné. — 2. Vercingétorix, ouverture, Paul André. — 3. Idylle bretonne, fantaisie pour 2 hautbois (solistes MM. Lauridan et Delrue), J. Pillevestre. — 4. Patrie, fantaisie, Paladilhe. — 5. Gabrielle, mazurka de concert, V. Pugel. — 6. Grande marche guerrière, A. Richard.

## ÉTAT CIVIL

*de Tourcoing du 28 mai 1902*

*Naissances.* — Maria Parmentier, rue de Bazeilles. — Gustave Loie, rue Sainte-Barbe, 32. — Auguste Decock, rue Nationale, 122. — Marie Buiynck, rue du Moulin-Tonton. — Henri Deswaziere, rue Nationale. — Madeleine Verbrugghe, rue Blanche-Porte.

*Décès.* — Louis Dussart, 67 ans, rue de Paris, 14. — Clovis Dufermont, 5 mois, rue Mirabeau, 5.

## Autour de Roubaix-Tourcoing

**CROIX**

VOIES DE FAIT. — Mme Sidonie Pauvels, 70 ans, ménagère, demeurant rue de Strasbourg, est venue déposer une plainte contre Marie Verbakel, 43 ans, cabaretière, rue de Lille, 37, qui, dimanche matin, vers 10 heures et demie lui aurait porté des coups.

ADJUDICATION. — Lundi 16 juin, à onze heures du matin, dans l'une des salles de la Mairie, il sera procédé, au rabais et sur soumissions cachetées (non timbrées) à l'adjudication des fournitures pharmaceutiques à livrer pour le compte de l'assistance médicale gratuite, à partir du 1er juillet 1902.

Seuls les pharmaciens de Croix peuvent soumissionner. L'adjudication se fera au rabais sur l'ensemble des prix du tarif départemental et produira son effet pour des périodes de 3, 6 ou 9 années. — Exceptionnellement, la première période n'aura qu'une durée de 2 ans et demi.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Yvonne Renard, rue de Bapaume, 2. — Germaine Demortier, rue Verte, 366. — Lucie Duck, rue de la Chasse.

**WASQUEHAL**

DUCASSE DU NOIR BONNET. — Le maire accorde la permission de 2 heures aujourd'hui 29 mai à tous les débitants de la commune, à l'occasion de la ducasse du « Noir Bonnet ».

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — 27 mai. Gabrielle et Julien Caby, rue du Noir Bonnet. — Olga Haquette, à la Planche Auriez.

*Mariage.* — Fabien Baudry, 26 ans, à Wasquehal et Bonne Blanche, 21 ans, à Wasquehal.

*Publications de mariage.* — Roland Alphonse, 21 ans, journalier à Wasquehal et Marie Dupont, 23 ans, journalière à Wasquehal. — Alphonse Bonnenfant, 21 ans, plieur à Tourcoing et Gabrielle Dujardin, 21 ans, doubleuse à Tourcoing. — André Schwietyer, 32 ans, électricien à Wasquehal et Flore Lagache, 32 ans, sans profession à Wasquehal. — Frédéric Schwietyer, 27 ans, électricien à Wasquehal et Laure Lagache, 30 ans, sans profession à Wasquehal.

**WATTRELOS**

ADJUDICATION. — Mardi, à 3 heures a eu lieu, à la Mairie, l'adjudication pour le pavage de la rue de la Concorde. M. Narcisse Pluquet, demeurant à Croix a été déclaré adjudicataire, moyennant un rabais de 5 fr. pour cent.

LA FETE DE JEANNE LA PUCELLE. — On nous écrit : Le « bien informé » *Journal de Roubaix*, dans son compte-rendu de la fête de Jeanne la Pucelle, paru lundi matin, dit que « toutes » les sociétés de Wattrelos ont voulu participer à la fête de Jeanne d'Arc célébrée dimanche à l'église St-Macliou. Nous demandons à M. Reboux de préciser et de nous donner les noms des sociétés présentes.

Il y avait en tout et pour tout deux sociétés subventionnées : la musique municipale et la société de gymnastique « La Gauloise ». Or, à Wattrelos, il y a 10 sociétés subventionnées. Il n'en manquait, par conséquent, que huit ! Ah ! si ! j'oubliais trois sociétés non subventionnées soi-disant patriotiques : les Combattants, les Patriotes et la Jeunesse catholique.

Voilà l'exacte vérité. M. le « bien informé ». Démentez-moi si vous pouvez.

*Un témoin.*

ETAT CIVIL. — *Naissance.* — 27 mai. Albert Lemort, Sapin Vert.

**MARCQ-EN-BARŒUL**

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Samedi dernier, Roussel Emile, 36 ans, charretier, demeurant à Marcq, en déchargeant sa voiture, a perdu l'équilibre et est tombé à la renverse entraînant un sac avec lui.

Dans sa chute il s'est fait quelques contusions sans gravité.

— Chez M. Montellier, fondeur en fer, Desmaiade Achille, mouleur, âgé de 34 ans et père de famille, s'est blessé à la main en tournant la branche d'un trousseau de moulage, auquel il travaillait.

Après avoir reçu les premiers soins, le blessé a pu regagner seul son domicile situé rue de Marquette, à La Madeleine.

— A la raffinerie Bonduelle, Vanlock Constant, 22 ans, turbineur, demeurant à Marquette, a, par suite d'un faux mouvement, eu le poignet de la main gauche écrasé en voulant se rattraper à une turbine.

Le médecin a prescrit un repos de 10 jours.

— Théelen Henri, 35 ans, aiguilleur à la Compagnie du chemin de fer du Nord, en nettoyant les vitres de sa cabine, située près de la halte de Rouges-Barres-Verte-Rue, a glissé du banc sur lequel il était monté et est tombé. Dans sa chute il s'est blessé à la main droite.

AUJOURD'HUI

**Distribution de Ballons**

**PALAIS DES NOUVEAUTÉS**

**32-34, Grande-Rue, ROUBAIX**


## Notre Tombola Gratuite

*GAGNANT DU 29 MAI : N° 307.429*

**10 kilos de savon de ménage, des savonneries de St-André**

**PARTICIPERONT AU TIRAGE DU LOT de 1.000 francs, les N^os :**

| | |
|---|---|
| 135.066 | 259.447 |
| 157.793 | 319.275 |
| 241.941 | 400.929 |
| 210.546 | 506.562 |
| 233.090 | 552.237 |

**N. B. — Les porteurs de ces numéros doivent se faire inscrire avant le 10 Juin 1902.**

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Raphael Bernard, rue des Peupliers. — Denise Gallois, rue du Lazaro. — 26. Raoul Fawcett, rue Moreau. — Kerkove Simone, rue Nationale.

*Décès.* — 25. — Frelier Maurice, 14 mois, cour Catry. — Meyherque Emile, 51 ans, rue de Plouich, 9. — Veuve Vandelanotte, née Agache Hermance, 68 ans, rue Traversière, 11. — Benbers Cyrille, 3 mois, rue Nationale.

**MOUVAUX**

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Mouvaux s'est réuni jeudi soir en session ordinaire de mai. La séance est ouverte à 8 heures 30 sous la présidence de M. Victor Vincent, maire. 16 conseillers sont présents : M. Bouché est élu secrétaire de la séance.

M. Vincent. — Messieurs avant d'aborder l'ordre du jour je crois de mon devoir de vous proposer de voter un crédit de 50 fr. pour venir en aide aux victimes de la Martinique. Le Conseil se rallie à la proposition.

Les membres des commissions des finances et des travaux sont invités à se réunir dimanche prochain, à 3 heures du soir.

En ce moment, un tonnelet de bière des garçons dont les deux extrémités menacent ruine, le maire émet le voeu de prier M. le Préfet de faire passer sur les lieux M. l'architecte départemental.

Le Conseil appuie la demande du maire.

*Compte administratif du maire pour l'exercice 1901.* — M. le maire cède la place à M. Duhem, adjoint. Celui-ci donne connaissance au Conseil du compte administratif du maire pour l'exercice 1901 Pendant l'année 1901, les recettes de la commune ont été de 74.302 fr. 16 ; les dépenses de 85.020,62 ce qui fait un excédent de dépenses de 10.718 fr.46, l'exercice précédent se terminait par un excédent de recettes de 25.268 fr. 52.

Le reliquat définitif est donc de 12.871 fr., 23.

M. Duhem fait remarquer que malgré les bruits que l'on a fait courir, le budget de la commune est loin d'être en déficit. Il propose à l'assemblée de voter des félicitations à M. Vincent pour la bonne gestion des finances de la commune.

Le Conseil vote les félicitations.

*Compte administratif du Bureau de Bienfaisance (exercice 1901)* — M. Vincent qui a repris sa place au bureau donne lecture du compte administratif du Bureau de Bienfaisance pour l'exercice 1901. Ce compte donne pour recettes : 11.245,16; dépenses : 10 753,51, soit un excédent de recettes de 491 fr. 65. Excédent de recettes de l'exercice précédent 2706,53. Reliquat définitif : 3198,18.

*Liste d'assistance médicale gratuite.* — La liste d'assistance médicale gratuite qui vient d'être arrêtée, comprend pour l'année 1902, 50 addilions, 24 retranchements, ce qui porte le nombre des assistés à 673.

*Budget additionnel du Bureau de Bienfaisance pour 1902.* — Le Consei approuve le budget additionnel du Bureau de Bienfaisance qui se décompose de la façon suivante : Recettes 3.198 fr. 18 ; dépenses 2.500 fr., soit un excédent de recettes de 698 fr. 18.

*Budget primitif du Bureau de Bienfaisance pour 1903.* — Recettes 11.054 ; dépenses 11.048, ce qui donne un excédent de recettes de 6 francs.

*Vœux divers.* — Le citoyen Dessauvages demande que les livrets d'ouvriers soient délivrés gratuitement. (Adopté).

M. Demeyère propose de déplacer le monument élevé à la mémoire des enfants morts pour la Patrie. (Renvoyé à la commission).

Le même conseiller prie M. le maire de prendre un arrêté interdisant les manifestations au cimetière le jour de la Toussaint avant celle du Conseil municipal ; il dit que, chaque année, l'Union du fort Chabrol nous rit au nez et qu'il faut en finir avec ces gens-là.

Le maire accepte la proposition de M. Demeyère.

Le citoyen Decottignie émet le vœu que les cars ouvriers qui arrivent à Mouvaux le matin à 5 h. et demie et à 6 heures arrêtent à tous les arrêts afin de permettre aux ouvriers qui habitent hors de l'agglomération du pouvoir en profiter. (Adopté).

*Soulèvement de famille.* — M. le maire demande que cette question soit discutée à huis-clos. Le huis-clos est prononcé.

La séance est levée à 9 heures 20.

*

Le Conseil municipal de Mouvaux se réunira jeudi 29 mai, à 8 heures du soir, pour la continuation de la session de mai.

**BAISIEUX**

LA FRAUDE. — Dimanche, vers 9 heures du soir, le service des douanes de la gare de Baisieux, a mis en état d'arrestation 5 ouvriers agricoles qui se rendaient dans les environs de Paris pour faire la moisson et qui étaient porteurs de leur provision de tabac. Ce sont Antoine Morleghem, 38 ans, demeurant à Buissenal ; Emben Andrieux, 19 ans, demeurant à Lahamaide ; Eloi et Camille Andrieux demeurant à Inérès et Louis Verset, 26 ans, demeurant également à Inérès.

Les cinq ouvriers ont été conduits à la gendarmerie de Lannoy et dirigés sur Lille hier à midi.

**LANNOY**

ETAT CIVIL du 27 mai. — Alexandre Derache, 82 ans, rue de Tournai.

**LYS**

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Delannoy, Auguste Vanderdonck, 15 ans, garçon de machine s'est blessé au pouce de la main droite en poussant une presse. — 6 jours d'incapacité de travail.

ETAT CIVIL. — *Publications de mariage.* — André Cuypers, 27 ans, encolleur à Roubaix et Joséphine Messian, 22 ans, à Lys. — Henri Messian 25 ans, camionneur à Lys et Marie Leturq, 23 ans, servante à Anvers.

# LE NORD

## LILLE

### Le crime de la rue Gambetta

Maurice Bouche et Antoine Twechuizen, les assassins de Mlle Henry, ont été confrontés hier matin, à 8 heures et demie, avec Madame Hainaut, ménagère, demeurant à Ronchin.

Bouche étant en compagnie de Twechuizen, avait demandé à cette dame des renseignements concernant les habitants d'une maison de la localité.

Madame Hainaut, qui a été très malade, n'avait pu jusqu'à ce jour, se rendre au Palais Mise en présence de Bouche et du tuteur, elle les a formellement reconnus.

Bouche qui décidément adopte de plus en plus la méthode d'Avinain, a démenti Madame Hainaut et a conservé ses manières indifférentes

### La mort de M. Lorthiois

Hier après-midi, M Davaine, juge d'instruction, avait convoqué les inculpés et quelques personnes ayant assisté à la sortie de la réunion du Nouveau-Lille.

Plusieurs des témoins ont déclaré avoir vu les inculpés dans la foule, au moment où la voiture de M. Lorthiois se renversait.

### L'EXPOSITION DE LILLE

LES TRAVAUX. — L'Administration de l'Exposition a l'honneur d'informer MM. les exposants, concessionnaires, et entrepreneurs qu'à compter du 1er juin, tout travail sera suspendu dans l'enceinte du Champ de Mars l'après-midi. Aucun ouvrier ne sera donc admis sur les chantiers passé midi.

Les intéressés sont instamment priés de prendre bonne note de cette mesure à laquelle il ne pourra être dérogée sous aucun prétexte et pour quelque cause que ce soit.

COUP MANQUE. — Dans la nuit du 26 au 27 mai, des individus ont essayé de pénétrer dans l'estaminet tenu par M. Malengriaux, rue du Calvaire 66. Mais la porte était fortement verrouillée, et elle a résisté aux pesées faites par les voleurs.

La police a ouvert une enquête qui est menée par les soins de M. le commissaire de police du 8e arrondissement.

A PROPOS DE LA FETE POUR LES SINISTRES DE LA MARTINIQUE. — La recette des entrées de la fête donnée dimanche dernier, à l'Exposition, a produit la somme de 4.575 fr. 50, que l'administration de l'Exposition a fait parvenir, lundi matin, à M. le Préfet du Nord.

LES ACCIDENTS DE LA RUE. — Mardi matin, vers 9 heures et demie, M. Le Biez Auguste, 37 ans, camionneur au service de MM. Lorthiois, filateurs, quai de l'Ouest, passait avec son attelage rue de Toul, lorsqu'à l'angle de la rue de la Digue, il tourna un peu court, les roues heurtant le trottoir, provoquèrent un tel soubresaut, qu'il en fut projeté sur la chaussée.

Une des roues lui passa sur les doigts de la main gauche.

M. le docteur Vienne, appelé, lui prodigua ses soins et le blessé fut ensuite reconduit à son domicile.

CHEVAL EMBALLE. — Mardi soir, vers six heures un quart, un cheval attelé à un cabriolet et appartenant à M. Delmarre, boulevard Montebello, s'est emballé près du pont du Petit Paradis. Arrivé allée des Marronniers, il s'est jeté sur un lombreau et s'est fait une blessure à la jambe droite. Le véhicule auquel il était attelé a été complètement brisé.

CE QUE COUTE L'IVRESSE. — Un cocher de place, Sonneville Auguste, 27 ans, demeurant rue Turgot, numéro 3, a été arrêté au 3e arrondissement pour ivresse en récidive, outrages et rebellion à agents.

LAPINS. — La police a ouvert une enquête à l'effet de découvrir les auteurs d'un vol de dix lapins, commis au préjudice de M. Meuleman, demeurant ruelle Décarnin.

BRISEUR DE VITRES. — Procès-verbal pour bris de clôture a été dressé par M. le commissaire de police du 2e arrondissement à l'encontre de Paul Dubo, 30 ans, cordonnier, demeurant place aux Oignons. Paul Dubo a brisé les vitres de l'estaminet de M. Carette, cabaretier, place aux Oignons, 4.

INDELICATESSE. — M. Verdy, marchand, rue de l'A B C, numéro 20, avait confié pour les vendre des fromages à Théodore Pommier, 23 ans, demeurant rue Malpart, 3.

Pommier a vendu les fromages, mais a gardé l'argent. M. le commissaire de police du 4e arrondissement l'a gratifié d'un procès-verbal pour abus de confiance.

LES POCHARDES. — Elodie Vaillie, 24 ans, repasseuse, demeurant à Roubaix, et Gabrielle Bonnelle, 27 ans, demeurant à Lille, rue de la Clef, 13, ont été arrêtées au 5e arrondissement pour ivresse et outrages aux agents.

PRECOCE VOLEUR. — Avant-hier, un jeune homme de 16 ans, G... C..., demeurant à Lille, a été pincé aux Galeries Lilloises, rue Nationale, au moment où il emplissait ses poches d'objets divers.

Conduit au poste, il a été fouillé et trouvé porteur de couteaux, de portemonnaie, etc., le tout d'une valeur de 4 fr. 15.

Après de sévères admonestations du commissaire de police, il a été remis à ses parents, qui étaient venus le réclamer.

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS. — A partir de ce jour, la taxe sur les chiens est exigible. Les contribuables qui auraient des réclamations à faire sont priés de les adresser à M. le préfet du Nord. Les réclamations ayant pour objet une cote au-dessous de 30 francs, ne sont pas assujetties au droit de timbre.

CHAMBRE DE COMMERCE. — La Chambre de commerce de Lille vient d'être informée que l'administration des postes et télégraphes met à l'étude le renouvellement de la concession du service maritime postal français entre Calais et Douvres. En vue de l'examen de cette question, elle a reçu un exemplaire de la convention et du cahier des charges en vigueur. Les intéressés sont invités à en prendre connaissance au secrétariat et à faire connaître les modifications qu'il leur paraîtrait désirable d'apporter à l'organisation actuelle.

# TRIBUNAUX

## COUR D'ASSISES DU NORD

*Audience du mercredi 28 mai*

Président : M. Lanlo. — Ministère public : M. Chouzy.

Deux affaires au programme, l'une de meurtre involontaire, l'autre d'incendie volontaire. Peu de monde à l'audience. D'ailleurs les débats n'auront rien de palpitant.

### *Le meurtre de Fournes*

Jules Mattelin, âgé de 49 ans, marchand de fromages, né et demeurant à Aubers, arrondissement de Lille, après avoir, le 17 décembre dernier, hébergé le nommé Lefebvre, et lui avoir payé à boire dans divers cabarets des environs, arrivait avec lui, vers 10 heures et demie du soir, à Fournes, à l'estaminet de la veuve Acquart. Ils y soupèrent et continuèrent à boire jusque vers 10 heures et demie.

Mattelin tira alors sa bourse pour payer. Lefebvre la lui prit des mains et la lui rendit presque aussitôt.

Mattelin prétendit qu'il lui avait volé 5 francs. Les deux individus en vinrent aux mains et la cabaretière dut les faire sortir. La lutte continua alors en face même de la porte du cabaret. Mattelin s'acharna sur Lefebvre avec une violence telle que les voisins déjà couchés, entendirent les coups qu'il portait. L'un d'eux l'a entendu crier : « Rends-moi mes cinq francs ou je te tue ! » Un autre « Tu ne pensais pas avoir affaire à un Mattelin ! Tu fais le mort, mais tu ne l'es pas ! » Celui qui proférait ces paroles n'était autre que l'accusé, qui continuait à s'acharner sur Lefebvre.

Le lendemain, 18 décembre, à la première heure, le corps de Lefebvre était retrouvé étendu devant le cabaret de la veuve Acquart, baignant dans son sang, le crâne brisé et les vêtements en lambeaux. L'autopsie a établi que la fracture du crâne, probablement produite par des coups de talon, a déterminé une mort rapide. Les semelles et les talons des souliers de l'accusé portaient des traces de sang.

Malgré ces constatations et les nombreux témoignages recueillis, Mattelin nie s'être même battu avec Lefebvre. Mattelin est très mal noté : il était redouté de tous ses voisins qui le considéraient comme très violent et brutal. Il a subi onze condamnations dont huit pour coups et blessures.

Au surplus Mattelin n'a rien de sympathique. Il a l'air d'un ex-frère à barbette. A toutes les questions, il répond négativement, démentant les témoins, niant jusqu'à l'évidence

Successivement défilent à la barre MM. le docteur Dutilleul, médecin légiste, Désiré Grignon, gendarme à La Bassée, Alexandre Fidéline, cabaretière à Fournes, Abeline Duriez, servante, Augustine Weymel, domestique, Eugénie Biervoye, femme Crocel, cabaretière à Wicres, Estelle Chambard, cabaretière à Fournes.

Le docteur Dutilleul fait une longue déposition au cours de laquelle il décrit les blessures de la victime Il conclut que tous les coups ont été portés pendant la vie, ce qui permettrait de croire que Mattelin n'a pas frappé jusqu'à la mort de sa victime, ou tout au moins qu'il ne s'est pas acharné sur elle. Le gendarme Grignon raconte l'arrestation de l'accusé, l'interrogatoire auquel il a été soumis, Mattelin va jusqu'à nier ses premières déclarations. Il n'a jamais rien dit au gendarme, qui ne lui a d'ailleurs rien demandé.

Cabaretière et voisines viennent déposer. Elles n'ont rien vu, rien entendu, quoiqu'elles déclarent, s'il faut en croire l'accusé.

M. Chouzy, prononce son réquisitoire, Maître Degand sa plaidoirie, rendue très difficile par la singulière attitude de son client.

Le jury répond affirmativement sur la question préjudicielle qui lui est posée, des coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

La Cour condamne Mattelin à *SIX ANS DE RECLUSION.*

INCENDIE VOLONTAIRE A FLINES-LEZ-MORTAGNE

L'accusée est une grande vieille, pâle et maigre, les cheveux blancs enserrés dans un mouchoir, comme si elle rentrait des champs. Elle s'appelle Joséphine Grumeau, femme Delpierre, âgée de 62 ans, née à Laplaigne (Belgique), cultivatrice à Flines-lez-Mortagne, arrondissement de Valenciennes.

Le 28 janvier dernier, vers trois heures du matin elle sortait de chez elle en criant au secours. Le feu venait de se déclarer dans sa maison.

L'enquête démontra que cet incendie avait une cause criminelle. En effet, le feu avait éclaté dans une chambre inhabitée au rez-de-chaussée, et en même temps au grenier ; de plus, dans ce grenier, on crut trouver la trace de cinq ou six foyers d'incendie ,et on en conclut que le feu avait été mis par une personne de la maison.

La femme Delpierre prétendit qu'un individu avait, au moment de l'incendie, jeté des pierres contre sa maison, et s'était enfui aussitôt. Interrogée le lendemain par la gendarmerie, elle prétendit, au contraire, qu'elle était sortie à neuf heures du soir pour aller à son étable, et que, pendant cette courte absence, et bien que son mari fût resté dans la maison, un malfaiteur avait dû s'y introduire et allumer le feu vers une heure du matin.

Le greffier, M. Boniface, donne lecture de l'acte d'accusation. Il y est dit, en conclusion, que « la mauvaise situation de fortune de l'accusée, ses mensonges relatifs aux diverses circonstances qui ont entouré l'incendie, l'exagération du préjudice éprouvé et la découverte dans sa maison, par la gendarmerie, d'une valise imbibée de pétrole, corroborent encore la preuve de sa culpabilité

D'autre part, les renseignements recueillis sur son compte lui sont défavorables. Gérant seule la fortune de son mari, elle l'a dissipée. Elle est, de plus, menteuse, méfiante et vindicative. Elle n'a pas d'antécédents judiciaires. »

Avec beaucoup d'énergie et de calme, l'accusée répond aux questions du président. Elle n'a pas mis le feu chez elle. C'est un bruit qu'on a fait courir parce qu'on ne l'aime pas dans le pays.

Et de fait, les témoins ne sont pas trop tendres pour elle, quoique pas un ne soit en mesure d'apporter une preuve. Personne n'a vu. Ce ne sont que des présomptions.

Les témoins sont Alfred Cornu, brigadier de gendarmerie ; Marie Hermard, veuve Bury, ménagère ; Frasmar Donney, journalier ; Claudine Bruneau, femme Thuilier, ménagère ; Désiré Delcour, charron ; Alfred André, notaire ; tous à Flines ; et Emile Bonneil, agent d'assurances à Valenciennes.

Après leur audition, malgré le réquisitoire, on peut prévoir l'acquittement.

Me Chesebrant, le défenseur, en arrive à cette conclusion.

Le jury rapporte un verdict négatif.

Joséphine Grumeau est ACQUITTÉE.

L'audience est levée à cinq heures et quart.

Aujourd'hui, jeudi, première affaire : Faux et escroqueries à Verviers (Belgique) ; deuxième : Coups mortels à Valenciennes.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

*Audience du 28 mai 1902*

Présidence de M. MARTIN, vice-président.

La poursuite en diffamation, tant de fois annoncée, du Frère Florian contre notre confrère le *Progrès du Nord*, en la personne de son gérant, M. Leclercq a été fixée à quinzaine, malgré la présence des deux avocats, Maîtres Chesnelong et Rajal.

Même date est fixée pour l'affaire Monnier, l'ex-candidat réactionnaire contre M. Dron, à Tourcoing, lorsque Monnier poursuit en diffamation le citoyen Scalbert, qui l'aurait vivement pris à partie dans une réunion au cours de la dernière campagne électorale, et le journal le *Progrès du Nord*, ou plutôt *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*, qui aurait donné un compte-rendu de cette réunion.

L'affaire d'appel de simple police interjeté par les frères Hennion, de Linselles, condamnés en simple police pour contravention à la loi sur le travail, a été plaidée par Maître Fauchille, mais nous attendons le jugement pour en rendre compte la semaine prochaine.

AFFAIRES DIVERSES. — Voici enfin le menu fretin, les flagrants délits

— Henri Wynckels, 20 ans, tisseur à Roubaix, a volé 10 fr. à Mme Verhoverbecke qui les lui avait donnés pour jouer au bonneteau. 4 mois de prison à Wynckels.

— 6 jours de prison à Oscar Deciercq, 20 ans, apprêteur à Roubaix, pour bris de vitres, le 24 mai, à la devanture du cabaret Verbrugge, rue des Anges, 89, où il a jeté une vieille marmite trouvée dans le ruisseau.

— 2 mois à Jules Cortry, 20 ans, et à J.-B. Verbrugge, 20 ans, également de Tourcoing, le premier pour vol d'une montre en argent et de sa chaîne, qu'il a vendus et le second pour avoir profité de l'argent provenant de la vente de ces bijoux.

— Les fraudeurs : Joseph Olard, 20 ans, menuisier à Boulogne, 3 jours et 500 fr pour fraude de